

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, en 1989, j'ai fait une étude concernant les contrats de recherche et développement octroyés par le gouvernement fédéral dans les provinces. J'y ai constaté qu'il y avait 1,2 milliard de dollars de dépenses du fédéral de plus en Ontario qu'au Québec à cette époque-là.

Le gouvernement a créé un comité ministériel pour analyser le problème et aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'envoie un petit document et je remarque qu'une vingtaine d'entreprises ont été subventionnées à travers le Canada, mais qu'aucune du Québec n'a été subventionnée pour promouvoir des produits.

Alors, je me rends bien compte qu'aucun changement n'a été fait en faveur du Québec. On parle de technologie et prospérité, mais le Québec n'est pas là, pour le fédéral, pour développer la prospérité et la technologie.

Aussi, madame la Présidente, il n'y a aucun changement, depuis trois ans, qui s'est produit et cela continue.

* * *

[Traduction]

LES VENTES AU DÉTAIL

Mme Catherine Callbeck (Malpeque): Madame la Présidente, les chiffres de la vente au détail publiés cette semaine, montrent une diminution de 0,04 p. 100 en mars. Cela fait suite à deux mois d'absence de croissance.

Les détaillants comme Bargain Harolds, Jack Frasers, George Richards et Marks and Spencers, ont dû ou bien fermer leurs portes ou bien ont des problèmes. Les statistiques publiées aujourd'hui ne donnent guère lieu aux détaillants d'être optimistes. La politique systématique du gouvernement de veiller au maintien d'un faible taux d'inflation et de taux d'intérêt peu élevés n'est pas suffisante.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à faire quelque chose pour mettre fin à cette hémorragie dans le secteur de la vente au détail? Quand va-t-il prendre de sérieuses mesures pour relancer l'économie?

Le gouvernement doit se rendre compte qu'un programme d'infrastructures, outre qu'il imprimerait un nouvel élan indispensable à l'économie, constituerait non seulement un investissement fort nécessaire, mais pourrait aussi assurer notre compétitivité à long terme.

Combien de magasins de vente au détail et d'emplois dans ce secteur doivent disparaître avant que le gouvernement ne se décide à agir?

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le mercredi 20 mai 1991, en réponse à des questions au sujet du rôle du gouvernement fédéral relativement aux questions de sécurité à la mine de charbon Westray, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme a déclaré ce qui suit, comme en témoigne le harsard de cette journée-là:

En fait, le régime était respecté dans tous ses aspects comme l'a confirmé la Banque de la Nouvelle-Écosse qui faisait contrôler la mine chaque mois par des conseillers miniers indépendants.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si oui ou non il maintient cette déclaration du ministre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous avons en main une déclaration d'un conseiller minier indépendant dont les propos ont été cités dans *The Daily News* d'Halifax; je vais vous faire part de certains passages:

M. McCandlish a déclaré qu'en effet, au mois de mars, sauf erreur, on avait confirmé de façon indépendante au ministère du Travail et des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse que la société Curragh respectait parfaitement les lois et règlements en vigueur et qu'on avait transmis cette réponse à la banque.

Il a ajouté que le principal rôle de son entreprise était de surveiller les niveaux de production du charbon et les coûts.

Il a également garanti que la mine respectait les règlements provinciaux. C'est ce qu'il a déclaré hier.

Comme vous le savez, madame la Présidente, en tant que gouvernement fédéral, nous n'avons aucun contrôle sur les règlements provinciaux. Ils doivent être surveillés et réglementés par la province, mais comme vous pouvez le constater à la lumière de cette déclaration, nous avons reçu jusqu'en mars des rapports réguliers de conseillers miniers indépendants.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, c'est plutôt étrange, car la firme d'experts-conseils engagée par la Banque de Nouvelle-Écosse pour surveiller le respect du contrat de prêt déclare qu'on ne lui a pas demandé de procéder à des inspections de sécurité indépendantes à la mine Westray; en fait, la société Mining Consultants aurait affirmé, selon les journaux d'aujourd'hui, qu'elle n'a procédé à aucune vérification de sécurité indépendante.